

Tout d'abord, est-ce que les lieux sont utilisés de façon conséquente. On dit qu'hier dans une petite salle, la salle 269, il y avait plus de 150 personnes, que cela en était devenu insalubre.

Alors entrer les caméras de télévision avec la température que cela cause, l'éclairage, c'est de tous ces aspects que la Régie interne devra discuter avant de nous soumettre des recommandations.

J'irai plus loin en citant, par exemple, une déclaration du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) qui était présent hier et qui a dit ceci au comité:

[Traduction]

«Monsieur le Président, je suis désolé. Ce n'est pas à mon tour d'intervenir, mais si les caméras demeurent dans la salle, je ne voudrais pas qu'on puisse filmer mes documents par-dessus mon épaule. Je veux donc qu'elles soient à 20 pieds de moi». Je ne peux blâmer le ministre. Il est là en possession de documents confidentiels et il se rappelle peut-être ce qui est arrivé à l'un de ses collègues il n'y a pas si longtemps.

Des lignes directrices doivent être prévues si les caméras sont permises aux réunions de nos comités. Pour ma part, je propose que les comités soient ouverts au public le plus possible grâce aux médias électroniques, mais qu'on procède de façon bien établie. Lorsque la Chambre sera saisie de cette question, j'espère qu'on aura élaboré auparavant un plan complet tenant compte de tous ces aspects.

M. St. Germain: Monsieur le Président, au nom du Bureau de régie interne, je veux dissiper toute crainte. Le Bureau représente tous les députés, dont certains sont présents aujourd'hui. Je tiens à garantir aux députés qu'on a discuté et qu'on discutera de ces considérations et qu'on se penchera sur tous les aspects avant de procéder à la télédiffusion, si le Bureau en décide ainsi, par l'entremise de la Chambre.

[Français]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement pour confirmer les propos de mon préopinant et rappeler à cette Chambre que des propositions très précises sont contenues dans le rapport McGrath sur la façon de procéder pour l'implantation d'un système de télévision, non seulement de la Chambre mais des comités parlementaires. Ceci a fait l'objet de nombreuses séances de travail en consultation avec des représentants de la Tribune de la presse, et il y a une proposition qui pourrait permettre de mettre en application cette recommandation du rapport McGrath qui avait été acceptée par le gouvernement. Par conséquent, je pense que le débat d'aujourd'hui va nous permettre peut-être de mieux comprendre la situation et pourra vous permettre, à vous, en tant que Président, d'obtenir toute la documentation nécessaire afin d'amener une décision dans les meilleurs délais.

Je dirai en terminant que cette décision ne repose pas dans les mains d'aucun président de comité, elle ne repose pas non plus dans les mains d'un des comités les plus importants de la

Paiements anticipés pour le grain des Prairies—Loi

Chambre, soit le comité que vous présidez, celui de la régie interne, mais repose essentiellement dans la décision du leader parlementaire du gouvernement qui, après consultation avec les leaders parlementaires des deux partis de l'opposition, devra arriver avec une résolution qui pourrait être soumise à l'étude, au débat et à l'approbation de la Chambre.

C'est fondamentalement une décision de la Chambre, collectivement, qui ne peut pas être réservée exclusivement à l'un ou l'autre des comités de la Chambre. C'est une décision qui doit être prise globalement par l'ensemble des députés de la Chambre et j'espère, personnellement, que nous pourrons, très bientôt, avoir la télédiffusion des débats, non seulement à la Chambre, comme nous l'avons présentement, mais aussi dans les comités.

J'espère que le leader du gouvernement agira avec célérité à cet égard.

[Traduction]

M. Riis: Monsieur le Président, nous débattons cette question, en réalité, depuis de longs mois. Je reconnais que l'intervention du whip de la loyale opposition de Sa Majesté est tout à fait opportune, à la lumière des événements d'hier soir. La séance d'hier soir ne peut que refroidir l'enthousiasme de certains députés, les ministériels du moins, à approuver pareille initiative, vu l'attaque féroce dont le pauvre ministre a été l'objet.

Quand la Chambre sera à nouveau saisie de la question, nous pourrons évaluer la situation. Je suis sûr que la majorité des députés sera favorable à la proposition.

M. le Président: La présidence va soigneusement extraire, des propos à la limite de la pertinence, les arguments solides que les députés ont fait valoir. Je ne crois pas nécessaire de décider si la question met en cause le Règlement ou les privilèges.

La présidence a déclaré, lorsque le député d'Ottawa—Vanier (m. Gauthier) est intervenu, que la question était d'une très grande importance pour tous les députés. Les interventions que les députés ont faites seront très utiles dans la recherche d'une solution.

La présidence remarque que le député d'Ottawa—Vanier qui a soulevé la question ne s'oppose pas à ce que les délibérations des comités soient télévisées. Il faut bien le noter.

La présidence a écouté attentivement le député de Saint-Denis (M. Prud'homme), mais elle se voit obligée de rappeler ce qu'un ancien Président de la Chambre a affirmé clairement, soit que les délibérations des comités ne peuvent être télévisées sans un ordre de la Chambre.

Les députés semblent cependant disposés à résoudre la question. Comme la présidence aura aussi son mot à dire, je crois que la discussion de cet après-midi aura été utile. Je remercie tous les députés, et spécialement celui d'Ottawa—Vanier.